



CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à 13 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Elodie TESSIER, Adjointe au maire

Étaient présents : Mmes ABGRAL – ARMINGAUD – BITARD – BOILEAU - DE CALBIAC
– INSERGUET – LECHEVALLIER – RICOU – RIVES-FAULQUES
MM. LAVILLE – JAMPIERRE – TESSIER – VIAUD – DAVID

Étaient absents : Mme PAJOT (excusée, pouvoir donné à M. DAVID)
Mme DOS SANTOS (excusée)
MM. GENDRE - ARCICAULT – LEMAITRE – MEYSTRE - PLANTIER –
VILLA (excusés)

A été élu secrétaire : M. Patrick JAMPIERRE

Le compte-rendu de la séance du 26 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs lors du scrutin du 28 septembre 2014

.../...

DÉLIBÉRATION

Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs lors du scrutin du 28 septembre 2014

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-1211 DARLP/BLP du 5 juin 2014 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

Vu les articles L.283 à L.290-1 du Code Électoral,

Afin de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en Charente-Maritime, Madame la Présidente a procédé à la mise en place du bureau électoral constitué de Mesdames Nicole INSERGUET, Jacqueline RICOU, Julie BITARD et de Monsieur Noham ARCICAULT,

Puis elle a rappelé que les délégués et suppléants sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Elle a ensuite informé qu'une liste de candidats a été déposée, à savoir :

Liste 1

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Nicole INSERGUET Patrick JAMPIERRE Sylvie LECHEVALLIER Patrick LEMAITRE Yvette ABGRAL Xavier MEYSTRE Karine PAJOT	Lionel LAVILLE Pascal DE CALBIAC Gérard DAVID Béatrice BOILEAU

et a invité les membres du Conseil à procéder à l'élection, sans débat, au scrutin secret :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants (*enveloppes ou bulletins déposés*) : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Liste 1 - Nicole INSERGUET : 17 voix

.../...

Ont été proclamés délégués titulaires du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime :

- Nicole INSERGUET
- Patrick JAMPIERRE
- Sylvie LECHEVALLIER
- Patrick LEMAITRE
- Yvette ABGRAL
- Xavier MEYSTRE
- Karine PAJOT

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Lionel LAVILLE
- Pascal DE CALBIAC
- Gérard DAVID
- Béatrice BOILEAU

La séance est levée à 13 h 30.

Le Maire
Grégory GENDRE

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Dolus-Méac, Charente-Maritime. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOLUS-MÉAC' at the top, '17750' at the bottom, and 'Charente-Maritime' at the very bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Grégory GENDRE' is printed in bold black letters to the right of the stamp.